



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique

Question écrite n° 41043

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le dossier des véritables persécutions, voire d'assassinats, dont les Africains albinos sont victimes, dans plusieurs pays africains, notamment dans la région des Grands lacs. Ces actes de violence se perpétuent dans certains pays, pour des motifs de fétichisme et de croyance moyenâgeuse. Ces personnes sont pourchassées et des parties de leur corps sont l'objet de différents trafics d'organes, particulièrement inquiétants. La France se devrait de mener une sensibilisation des organisations internationales sur ce dossier humanitaire délicat. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères et européennes remercie M. Raoult pour l'intérêt qu'il porte à la situation des albinos en Afrique et en particulier dans la région des Grands Lacs. L'ostracisme et les vexations dont les albinos font traditionnellement l'objet se sont transformés, en 2007-2008, en une campagne de meurtres et d'agressions d'une terrible cruauté, visiblement orchestrée par des réseaux de trafiquants. Ces trafiquants s'appuient sur des croyances magiques selon lesquelles les lambeaux de peau et le sang albinos portent bonheur. Le phénomène touche d'abord et principalement la Tanzanie et par extension le Burundi et la RDC. En Tanzanie, 36 personnes ont été tuées et plusieurs dizaines d'autres agressées. Au Burundi, le bilan est de 6 meurtres avérés, plusieurs agressions et l'exhumation de dépouilles de personnes albinos. La recrudescence des meurtres d'albinos a justifié une résolution du Parlement européen en date du 4 septembre 2008. La France a effectué plusieurs démarches pour alerter les autorités des pays concernés. Au Burundi, notre ambassade a établi le contact avec l'association française « Albinos sans frontières » et l'association locale de défense des albinos. Un soutien humanitaire d'urgence a été apporté aux réfugiés albinos de Ruyigi ; des démarches accomplies en novembre et janvier derniers ont permis d'obtenir, à leur bénéfice, un logement plus vaste et plus décent. L'Union européenne a financé les 11 et 12 décembre derniers, à Ruyigi, un atelier organisé par « Albinos sans Frontières » qui a débouché sur un plan de travail et de sensibilisation. Il apparaît que les autorités burundaises ont pris la pleine mesure du problème et sont fermement décidées à combattre ce fléau. En Tanzanie, notre ambassade, alors en présidence de l'UE, a pris l'initiative de réunir, sur ce sujet, les chefs de mission européens. Un rapport a été rédigé et transmis à toutes les capitales européennes en vue de démarches auprès des autorités locales. Le rapport a également fait des recommandations précises pour la protection des populations albinos et s'est engagé à suivre la mise en oeuvre des mesures prises par la police tanzanienne. En décembre 2008, l'inspecteur général de la police tanzanienne a reçu, dans ce cadre, plusieurs conseillers politiques européens. La réaction du gouvernement tanzanien a été exemplaire : nomination par le Président d'une députée albinos sur le contingent de sièges réservés aux femmes, adoption par celle-ci puis par le Premier ministre d'enfants albinos, programme de recensement et de localisation des albinos, distribution de téléphones portables pour assurer leur protection dans l'urgence, spectacles populaires éducatifs, retrait de la licence des guérisseurs traditionnels, coordination avec les pays frontaliers, arrestation de 140 personnes dont 60 sont déjà traduites en justice, soutien apporté à des ONG canadiennes et américaines et à la Tanzanian

Albinos Society. Plusieurs demandes de subvention sont parvenues à notre ambassade en Tanzanie et sont en cours d'examen.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41043

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 928

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2280